

En 1853, les érabes, dans le township Mézy, y ont été entaillées le 26 mars ; et en 1854, le 5 avril. Ces faits sont bien de nature à persuader aux plus incrédules que le climat du Saguenay vaut bien du moins, celui de Québec. La débâcle sur le Saguenay n'a lieu, il est vrai, que dans la 1re semaine de mai, mais on doit se rappeler qu'elle a eu lieu souvent à cette époque à Québec ; et si des deux côtés du fleuve, à Québec et à la Pointe Lévi, les rives s'élevaient perpendiculairement comme au Saguenay, de 1500 pieds et couvraient de leurs ombres, pendant une partie du jour, la glace qui est à leurs pieds, la débâcle pourrait se faire à Québec plus tard même qu'au Saguenay. Il ne doit plus être question de s'enquérir si le climat du Saguenay est favorable ou non à l'agriculture, l'expérience a décidé pour l'affirmative.

L'auteur de l'excellent pamphlet que j'ai cité plus haut, donne, sur la douceur du climat, quelques raisonnements qui paraissent fondés, mais il est possible que le peu d'élévation de la vallée du lac St. Jean qui n'est, assure-t-on, que de 190 pieds au-dessus du niveau de la mer, soit pour quelque chose dans ce résultat, s'il est vrai que dans notre hémisphère, en Amérique, 500 pieds d'élévation équivalent, sous le rapport de la température, à 1 degré de latitude nord.

A part le commerce de bois que fait le Saguenay avec la province, 30 vaisseaux d'outre mer viennent se charger de bois à Chicoutimi et à la Grande Baie. L'exploitation des bois étant quelques fois très-lucrative, il importerait que les colons eussent les chances de ses bénéfices ; Mais pour les leur donner il y a peu de temps à perdre. Il est plus que probable que, avant longtemps, le nombre de maisons, faisant le commerce des bois augmentera et que les terrains les plus avantageusement situés, en seront dépouillés les premiers. Il conviendrait donc pour cette raison, et bien d'autres, qu'on adoptât quelques moyens de coloniser activement le Saguenay ; qu'on le fît occuper avant que les ressources naturelles n'aient subi une plus grande diminution.

Sur les £30,000 destinées à la colonisation, il a été appropriée :

1. Pour le chemin du lac St. Jean, au Portage des Roches.
2. " " de St. Urbain à la Grande Baie.
3. " " d'embranchement de Ste. Agnès au chemin de St. Urbain.
4. " améliorer le chemin de Ste. Agnès à la Grande Baie.
5. " un pont sur la rivière à Mars.
6. " un autre " " du Moulin.
7. " un bac " " à Valin,

une somme de £4,250, dont la plus grande partie a été employée ; la balance devant être tel qu'il est mentionné dans le présent rapport ; mais je vous prie d'observer que M. Hébert, qui a conduit les travaux du lac St. Jean, et que je considère comme un des hommes les plus compétents à donner une opinion dans le cas présent, porte à £3,750 la somme nécessaire pour compléter ce chemin, sans comprendre dans cette somme celle qu'il faudra pour construire les ponts dont la construction est évaluée par M. A. J. Russell, à £3181 15s.

MM. Fortin et Cimon, conducteurs des travaux dans le chemin de St. Urbain à la Grande Baie, et qui ont aussi en leur faveur l'expérience du travail et de la connaissance des lieux, disent qu'il faudra de £100 à £110 pour terminer les 48 milles de chemin qui leur reste à faire. En prenant le premium, £100, par mille, la somme totale nécessaire sera de £4800, pour ce second chemin.

Pour terminer et rendre praticable les deux seuls chemins de St. Urbain à la Grande Baie, et celui du Rapide des Roches au lac St. Jean, et construire les ponts, il faudrait donc la somme de £11,731.

Si cette somme ne peut être obtenue de la législature, la colonie du Saguenay n'aura rien, ou du moins presque rien gagné, par l'emploi de l'appropriation des £4250 mentionnés ci-dessus.